

Shareware, Freeware ou Domaine Public ?

Acheter des logiciels est un passage obligé pour tout utilisateur de micro. Et si vous avez un esprit un petit peu touché à tout, la facture risque d'être plus que salée si vous faites vos emplettes dans le circuit commercial classique. Heureusement, il existe d'autres canaux de distributions, souvent méconnus, mais qui méritent le détour.

Nous allons donc vous les énumérer en vous expliquant les différents concepts de chacun, afin de vous aider dans vos choix futurs.

Grosso modo, il existe **quatre "sortes"** de logiciels :

[Les logiciels commerciaux classiques](#)

[Les logiciels du Domaine Public](#)

[Les logiciels Freeware](#)

[Les logiciels Shareware](#)

Echanges, achats, ce qu'il faut savoir...

Trouver des logiciels shareware n'est pas très difficile. Par contre mettre la main sur celui qui "collera" parfaitement à vos besoins demandera quelques recherches.

Heureusement, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Et n'oubliez jamais la base du concept shareware, on à le droit, et le devoir, d'essayer, essayer et encore essayer avant d'acheter quoi que ce soit !

Voici un rapide tour d'horizon des principales sources d'approvisionnement :

[Les échanges entre utilisateurs](#)

[Le téléchargement](#)

[Les distributeurs](#)

[Les CDROMs](#)

[S'acquitter de la licence de DP Soft News](#)

[Consultez la rubrique "A Savoir" de ce magazine !](#)

CDROMs

L'arrivée de ce nouveau support de stockage dans le monde du shareware à engendré une véritable révolution. Imaginez un peu, 650 Mo de fichiers sur un simple CD.

Mais là encore, il faut savoir faire la part des choses. La réalisation d'un CDROM prend du temps, et bien souvent les versions des programmes que l'on y rencontre datent déjà de plusieurs mois, voir plusieurs années.

De plus, bon nombre d'éditeur de CDROMs se contentent de remplir les CD, avec du bon et du moins bon, sans même inclure un programme de navigation et encore moins d'index informant du contenu du CD. Ces compilations sont à éviter.

Heureusement, il existe plusieurs éditeurs très professionnels, qui offrent un rapport qualité/quantité/prix très intéressant.

Vous les retrouverez régulièrement dans la rubrique "CDROM" de DP Soft News.

Commerciaux (logiciels)

Il s'agit de tous les logiciels distribués chez les revendeurs micros patentés.

Ce sont des produits d'une qualité et d'une utilité souvent **professionnelle**. D'ailleurs leurs prix sont en conséquence. **Comptez plusieurs centaines voir plusieurs milliers de francs** pour le moindre petit utilitaire.

De plus, lorsque vous acquittez le prix d'un logiciel dans la distribution "classique", vous n'achetez en fait qu'une licence d'utilisation. L'éditeur du logiciel **en conserve la propriété et le copyright**. Interdit par exemple de faire une copie du programme et de la passer au voisin.

Dès que vous ouvrez l'emballage des disquettes, **vous acceptez les conditions de la licence, même si vous ne l'avez pas lu**. Donc pas le droit à l'erreur, et encore moins au test du produit. Cela peut souvent réserver quelques surprises.

Distributeur

Le plus économique, à condition de savoir ce que l'on recherche.

Il existe bon nombre de distributeurs de shareware plus ou moins sérieux. Les plus compétents pourront vous fournir plusieurs milliers de programmes au détail, et assureront le suivi des mises à jour de fichiers.

La plupart d'entre eux proposent des catalogues de vente par correspondance. Cette méthode séduira les utilisateurs isolés.

Attention ! Comparez bien les prix et les services fournis par les différents distributeurs. Une disquette 720 Ko doit se négocier aux environs des 10/15 F TTC, une disquette 1.44 Mo entre 25 et 30 F TTC (les frais de port en sus). Si l'on vous propose des disquettes à un tarif supérieur, refusez-les !

Ici, il convient d'éclaircir certains points. Lorsque vous payez une disquette de shareware à un distributeur, **ce paiement ne représente que l'acquittement des frais du distributeur.** En effet celui-ci doit assurer l'édition et la publication des catalogues, la copie des disquettes, la publicité, la rémunération du personnel, etc... **En aucun cas le paiement de la disquette n'équivaut au paiement de la licence du logiciel. Les distributeurs ne reversent rien aux auteurs de shareware.**

Domaine Public (logiciels du)

Un auteur peut "mettre" son logiciel dans le Domaine Public. C'est à dire qu'il offre, **sans aucune contrepartie**, son programme et **abandonne son copyright** à la communauté. Il n'aura **plus aucun droit** sur son logiciel, son utilisation et sa distribution.

Des programmes très puissants et performants font partie du Domaine Public, notamment les logiciels développés dans les milieux universitaires.

Dans ce cas, vous pouvez, gratuitement et le plus légalement du monde, utiliser ces programmes, récupérer leur code source, et même en faire commerce.

Echanges entre utilisateurs

La manière la plus simple et la plus conviviale est de procéder à des échanges de disquettes avec d'autres utilisateurs. Cette méthode est particulièrement intéressante lorsqu'on fait partie d'une association ou d'un groupement de passionnés.

Freeware (logiciels)

Dans ce cas, l'auteur autorise, **sans aucune contrepartie**, l'utilisation et la distribution de son logiciel, mais **en conserve le copyright**, c'est à dire qu'il reste propriétaire de son programme et de son code source ; donc aucune personne n'est autorisée à s'approprier ce logiciel, contrairement aux conditions du Domaine Public.

Il n'en reste pas moins vrai que les logiciels Freeware peuvent être **librement et gratuitement utilisés et copiés** par tout un chacun, mais uniquement dans les conditions définies par l'auteur.

La plupart des utilisateurs confondent à tort les concepts de Domaine Public et Freeware. Dans les deux cas le logiciel est **absolument gratuit, simplement en Freeware l'auteur conserve la propriété intellectuelle qu'il abandonne dans le cas du Domaine Public.**

S'acquitter de la licence de DP Soft News

Vous pouvez **recevoir gratuitement** un grand nombre de disquettes sharewares simplement en vous acquittant de la licence de DP Soft News (**25 F + 5 F de frais de port**).

Le paiement de cette licence donne droit à 1 disquette HD compactées pleine de sharewares, à choisir dans la liste se trouvant dans la rubrique "**A Savoir**" de ce magazine.

En plus de la disquette gratuite **vous recevrez également gratuitement le prochain numéro de DP Soft News** soit 2 disquettes HD compactées pour seulement 25 F + 5 F de frais de port.

Shareware (logiciels)

Ici ça se complique un petit peu, mais tout reste parfaitement clair.

Un logiciel Shareware **n'est pas gratuit**. Il rejoint dans ce cas les logiciels commerciaux "classiques". L'auteur **conserve son copyright** et demande **le paiement de son programme si celui-ci est effectivement utilisé régulièrement par vous**.

Le concept de Shareware se différencie de celui de logiciel commercial "classique" sur les points suivants : **à qualité souvent égale voire supérieure, un coût de licence modique (quelques dizaines de francs à payer), et surtout un libre-essai avant le paiement de cette licence**.

Téléchargement

Ici, un modem et un logiciel ad hoc sont indispensables.

Le principe est de se connecter, via le réseau téléphonique, sur divers **serveurs télématiques** (36 15, 36 17, etc...) et **BBS** (accès par un numéro de téléphone classique). C'est sans doute **le moyen le plus pratique de se procurer des programmes mais aussi le plus honnereux**. Les serveurs télématiques ont des taux de transfert très lents, environ 15 Ko/minutes de connection, et les sites BBS sont souvent très éloignés de votre domicile. Les communications nationales et à fortiori internationales peuvent augurer quelques surprises sur les factures de téléphone.

